
Réunion de la formation Monnaie, finance, balance des paiements

du 4 juin 2004

SYNTHESE

Outre l'examen habituel des programmes de travail, la réunion de la formation a été largement consacrée à deux thèmes : les nouvelles statistiques monétaires et financières européennes, qui constituent un enjeu d'avenir, et la mise en place du groupe de travail sur la convergence de la mesure des échanges internationaux de services, constitué dans le cadre du programme à moyen terme.

Dans les avis sur le programme à moyen terme figurait une recommandation concernant **l'élaboration d'un référentiel statistique des entreprises résidentes les plus impliquées dans les échanges internationaux**. Ce projet est en bonne voie, il utilise tant des sources statistiques existantes que des données administratives disponibles et est mené en étroite coopération entre la Banque de France et l'Insee. Une liste d'entreprises devrait être disponible en fin d'année.

En ce qui concerne **l'établissement des statistiques de FATS**, une base reprenant les données de 1995 à 2002 a été créée, comportant les FATS inward et outward ainsi que les variables dites obligatoires dans le règlement européen ; de plus, la Direction des statistiques d'entreprises de l'Insee dispose depuis cette année des informations FATS inward pour toutes les variables des comptes de résultats depuis 1999, soit l'ensemble des informations relatives aux activités économiques des entreprises françaises sous contrôle étranger. En revanche, les participants regrettent le caractère fruste et limité de la partie outward du règlement européen.

Le projet concernant **l'amélioration des comptes des autres intermédiaires financiers** (entreprises d'investissement, fonds communs de créances, OPCVM non monétaires...) est en cours et les délais devraient être respectés.

Le processus d'harmonisation des normes comptables au niveau européen, par la mise en place des normes IAS, pose deux problèmes : l'apparition de ruptures de séries et le risque de proposer une nouvelle « vision » des comptes, notamment du fait de la valorisation en valeur de marché. Un groupe de travail commun BCE-Eurostat a été réactivé mais il est difficile d'obtenir des éléments concrets sur le processus de mise en œuvre de la part des entreprises.

Dans ses avis sur le programme 2004, le Conseil encourageait **la reprise de la diffusion par la Banque de France des statistiques locales et régionales sur les dépôts et crédits** collectés par le réseau bancaire. L'an dernier, la Direction de la conjoncture de la Banque de France pensait que les obstacles ayant abouti à la suspension de la publication concernée pouvaient être levés. Il semble cependant que ce ne soit pas le cas, une lettre adressée à la Fédération bancaire française n'ayant pas encore reçu de réponse. De plus, la refonte du réseau de la Banque de France risque d'introduire des difficultés supplémentaires. La formation a décidé d'émettre un projet d'avis renouvelant son intérêt pour cette publication.

Il avait été prévu la **création d'un groupe de travail pour faire le point sur les échanges internationaux de services** pour lesquels les problèmes statistiques sont nombreux et les enjeux importants. Le projet de mandat ainsi que les noms du président et des rapporteurs seront soumis au bureau du Cris le 24 juin. Bernard Guillochon, professeur à l'Université Paris-Dauphine, devrait en être le Président. Trois rapporteurs seront nommés : Claude Peyroux qui représentera la direction de la Balance des paiements de la Banque de France, Benjamin Camus ou Xavier Niel pour le département des activités tertiaires de l'Insee, et Isabelle Rabaud de l'Université d'Orléans. La composition du groupe n'est pas encore définitivement arrêtée. Il devra comprendre des représentants d'Eurostat, de l'OCDE, de l'Insee, du CEPII, du MEDEF et des universitaires. Le sujet étant aux frontières des problématiques étudiées par la Formation Commerce, services, il serait très utile qu'un représentant de cette formation soit membre du groupe. En plus de ces membres permanents, certains experts, notamment des membres de différentes directions intéressées de l'Insee, pourront participer aux réunions qui les concernent plus particulièrement.

Marc-Alain Bahuchet, responsable du service chargé des comptes nationaux financiers à la Banque de France, a fait une présentation consacrée aux **avancées sur les comptes financiers au niveau européen**. Des travaux sont en cours au niveau européen tant à Eurostat qu'à la BCE. Les travaux menés par Eurostat concernent la mise à jour du programme de transmission des statistiques de comptabilité nationale. Les données livrées par la France correspondent déjà largement aux améliorations prévues, mais pour d'autres pays de nombreux progrès devront être réalisés. Il en résultera des comparaisons internationales plus faciles et plus détaillées. Les principales améliorations portent sur la réduction des délais, l'amélioration des ventilations, l'amélioration de la compréhension de l'articulation entre flux et stocks et la présentation systématique de comptes consolidés et non consolidés. Les travaux de la BCE portent sur des données trimestrielles qui n'ont pas vocation à être publiées par pays mais sont agrégées afin de réaliser des comptes financiers trimestriels pour la zone euro. Ce projet est extrêmement ambitieux, aussi a-t-il été décidé de procéder par étapes. La première est en œuvre et concerne l'élaboration de comptes sans ventilation par agents économiques à 140 jours ; la seconde est la présentation de comptes ventilés entre sept secteurs à 90 ou 110 jours.

Rafal Kierzenkowki, chargé de mission à la Direction des études et statistiques monétaires de la Banque de France a ensuite fait un exposé sur **les nouvelles données de taux d'intérêt : informations collectées et possibilités d'utilisation**. Ces données sont collectées mensuellement par l'Eurosystème depuis janvier 2003, de façon harmonisée. L'échantillon retenu permet de couvrir environ 80% des opérations. Sont collectés les taux appliqués par les institutions financières monétaires résidentes aux crédits et dépôts libellés en euros. Les données sont ventilées selon l'agent, l'objet, la durée et la nature ; ce système permet de connaître à la fois les taux sur les opérations nouvelles et les encours. Actuellement la BCE ne publie que des données agrégées pour l'ensemble de la zone euro, les banques nationales sont libres de leurs publications – la Banque de France les publiant sur son site internet –. Ces données étant harmonisées et la politique monétaire commune aux pays de la zone euro, il sera désormais plus facile de détecter les différences en termes de processus de transmission et de les expliquer.

Un certain nombre de **projets de règlements européens** en cours ont ensuite été exposés. Ceux concernant les comptes financiers ont été présentés lors de l'exposé, deux règlements concernent les statistiques monétaires – autres intermédiaires financiers et sanctions encourues en cas de non-réponse –. Trois d'entre eux concernent la Balance des paiements – échanges de services et investissements directs, comptes trimestriels par secteurs, FATS – et ont pour objet de demander à l'ensemble des pays européens des données cohérentes et identiques à une date donnée ; à l'instar de ceux concernant les comptes financiers, ils ne changeront pas beaucoup les données publiées par la France.

L'examen des avant-projets de programmes statistiques 2005 a permis à Pierre-Jean Vouette, de la Commission de contrôle des assurances, de présenter l'application des directives européennes en matière d'assurances qui oblige l'ensemble des mutuelles appelées Mutuelles 45 (15% du volume des assureurs traditionnels, mais 4 à 5 fois plus nombreuses) à respecter les mêmes règles que les assurances. La nouvelle autorité de contrôle (Commission de contrôle des assurances, mutuelles et institutions de prévoyance) devrait être bientôt installée.